

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3774 - JEUDI 02 JUILLET 2020

60E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Cardinal Fridolin Ambongo : « Nous avons honteusement échoué »

Alors qu'il officiait une messe à la cathédrale Notre-Dame à l'occasion de la fête de l'indépendance, l'évêque métropolitain en a profité pour dire certaines vérités en rapport avec la marche du pays durant soixante ans. Une marche à reculons qui a vu la RDC régresser, périlcliter dans les méandres du sous-développement et devenir de loin beaucoup

plus pauvre qu'avant l'indépendance. Pour lui, le Congo a accédé à l'indépendance sur un coup de tête de ses politiciens qui n'ont pas eu le temps de mûrir l'idée, ni de préparer la population. Contrairement aux pays voisins, a-t-il dit, l'indépendance du Congo, obtenue le 30 juin 1960, a été une indépendance plus rêvée que réfléchie. *Page 3*



Mgr Fridolin Ambongo

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

Félix Tshisekedi invité à concrétiser le contenu de son discours du 30 juin



Jean-Claude Katende

Réagissant le 1er juillet au discours du chef de l'Etat prononcé à l'occasion de soixante ans de l'indépendance de la République démocratique du Congo, le penseur libre Jean-Claude Katende appelle Félix Tshisekedi à concrétiser le contenu de son discours prononcé le 30 juin, à l'occasion de soixante ans de l'indépendance du pays. Le responsable de l'Association africaine des

droits de l'homme (Asadho) admet que, dans son message, le chef de l'Etat congolais a abordé avec courage et responsabilité tous les principaux problèmes qui préoccupent les Congolais. Dès lors, a-t-il estimé, il revient aux Congolais d'exiger également de lui la mise en œuvre des engagements pris avec le peuple durant la campagne électorale. *Page 2*

ORDONNANCE DE LA GRÂCE PRÉSIDENTIELLE

La FBCP exprime sa satisfaction

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) s'est dite très satisfaite par l'ordonnance de la grâce présidentielle accordée par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à certains prisonniers. L'ONG demande au chef de l'Etat congolais d'aller plus loin car, a-t-elle noté, il y a beaucoup des cas liés à la détention arbitraire qui restent encore à résoudre. Au terme de cette mesure, « la remise de la peine restant à exécuter est accordée à toute personne condamnée à une peine de servitude pénale ou des travaux forcés inférieure à cinq ans par décision judiciaire devenue irrévocable à la date du 30 juin ».

Page 3

L'ex-prison centrale de Makala

AFRIQUE

Les flux des fonds financiers illicites estimés à plus de cinquante milliards de dollars

Le rapport sur « la transparence fiscale en » évoque la fourchette entre cinquante et quatre-vingts milliards. Autre révélation, 44 % du patrimoine financier africain seraient détenus à l'étranger, entraînant des pertes en recettes fiscales de l'ordre de dix-sept milliards d'euros.

Très attendu, le rapport ne fournit pas que des chiffres accablants pour le continent africain, qui serait d'ailleurs, à en croire leurs auteurs, « en train de progresser dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent ».

Page 3

ÉDITORIAL

Indépendances

2020 est une année assez improbable pour plusieurs pays africains sortis du joug colonial il y a exactement soixante ans. Pour n'en référer qu'aux anciennes colonies françaises et belges, une douzaine de pays avaient prévu de célébrer avec un certain faste ce moment historique que la pandémie de Covid-19 a commué en un rendez-vous manqué. Afin de ne pas exposer leurs populations aux effets désastreux de cette crise sanitaire redoutable, les pays concernés se contentent du strict minimum. La fête se passe sous silence tant que les mesures barrières pour se protéger de la maladie demeurent la règle absolue.

Il est tout à fait raisonnable d'avancer qu'en soixante ans, les ex-colonies africaines en général ont accompli un chemin élogieux. Bâties sur les cendres des administrations tutélaires de l'époque, les jeunes Etats africains ont, bon an mal an, pu s'arrimer à la modernité en intégrant les grandes institutions internationales. La plus emblématique d'elles étant l'Organisation des Nations unies, cette maison commune de la diplomatie mondiale qui, malgré divers assauts, préserve encore les acquis d'un certain multilatéralisme indispensable à l'équilibre de la planète.

En Afrique centrale, au nombre des indépendances qui ont fait parler beaucoup d'elles, il y a celle de la République démocratique du Congo. L'ancienne propriété privée du roi Léopold II, immense territoire riche de son sous-sol, a marqué les esprits du fait des circonstances de son accession à la souveraineté, mais aussi des violences qui ont suivi ce moment. Chacun se souvient du sort du Premier ministre Emery Patrice Lumumba, du règne de l'homme qui lui a quasiment succédé après sa disparition le 17 janvier 1961, le maréchal Mobutu, et encore du passage du tombeau de ce dernier en 1997, Laurent Désiré Kabila.

Le 30 juin dernier, le souvenir des années d'indépendance a refait surface dans la mémoire de l'ex-colonisateur, la Belgique, et aussi de l'ex-colonisé, le Congo-Kinshasa. On y retient la pathétique lettre du roi Philippe au président Tshisekedi, dans laquelle ce dernier s'excuse des tragédies qui ont émaillé le long séjour colonial en terre congolaise. On retient aussi que les héritiers des pères-fondateurs et de leurs successeurs éprouvent toutes les peines du monde à mettre en commun un projet cohérent de développement national.

La preuve de ces difficultés à construire le pays ensemble est donnée par la coalition au pouvoir constituée par le Front commun pour le Congo et Cap pour le changement, deux alliés au bord de la rupture. A moins que ce que l'on apprend sur la crise ouverte qu'ils entretiennent ne soit qu'une vue de l'esprit et que les deux parties démontreront le contraire dans les jours qui viennent. Tout de même, il saute aux yeux que les partisans du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi et ceux de l'ex-président, Joseph Kabila, ne sont pas en bons termes. Le 30 juin, jour de l'indépendance, n'a pas été pour la RDC le jour de toutes les espérances en dépit des excuses royales venues de Bruxelles et acceptées par Kinshasa.

Le Courrier de Kinshasa

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

Jean-Claude Katende appelle Félix Tshisekedi à concrétiser le contenu de son discours du 30 juin

Pour le penseur libre et président de l'Association africaine des droits de l'homme (Asadho), le président Félix Tshisekedi a fait déjà une partie du travail qui lui revient, en disant les engagements qu'il a pris. Il revenait aussi aux Congolais d'exiger de lui la mise en œuvre des dits engagements.

Réagissant le 1er juillet au discours du chef de l'Etat prononcé à l'occasion de soixante ans de l'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC), le penseur libre Jean-Claude Katende appelle Félix Tshisekedi à concrétiser le contenu de son discours prononcé le 30 juin, à l'occasion de soixante ans de l'indépendance du pays.

Jean-Claude Katende a, en effet, admis que dans ce message à la nation, le chef de l'Etat congolais avait abordé, avec courage et responsabilité, tous les principaux problèmes qui préoccupent les Congolais. « Il a même rappelé les questions qui fâchent comme celles des Congolais qui ont été tués lors des manifestations pacifiques où Rossy Mukendi, Thérèse Kapangala et autres ont trouvé la mort, les trois propositions des lois inventées pour museler la justice, le parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo... », a souligné le président de l'Asadho.

Pour ce penseur libre, ce discours traduit la volonté et la détermination de Félix-Antoine Tshisekedi à faire avancer le Congo. « Un discours dans lequel le président de la République a pris des engagements bien précis », s'est-il réjoui. En refusant, par ailleurs, de comparer le président Félix Tshisekedi à son prédécesseur Joseph Kabila, Jean-Claude Katende dit se rappeler que lors de certains de ses discours, l'ancien président avait parlé notamment de la tolérance zéro en matière de lutte contre la corruption mais, a-t-il indiqué, on n'avait vu rien venir. Il avait aussi, a-t-il souligné, parlé des portes de la prison qui étaient ouvertes, mais on n'avait vu personne de son entourage qui y était entré pour avoir détourné l'argent public. « Ce n'était que des discours », a-t-il affirmé.

Identifier tous les engagements De l'avis de Jean-Claude Katende, pour que ce discours du président Félix Tshisekedi se traduise en actions



Jean-Claude Katende/RD

claires ou en décisions, il serait important que tous les engagements qu'il y a pris soit identifiés, pour en assurer le suivi en termes d'exiger leur mise en œuvre. « Une nation n'avance pas quand un président de la République est debout, mais elle avance quand le peuple est debout et vigilant pour contrôler ses dirigeants politiques », a souligné le président de l'Asadho.

Le président, a dit Jean-Claude Katende, a parlé des Congolais qui ont été tués lors des manifestations pacifiques. Mais, a-t-il poursuivi, grâce à son engagement, nous voulons que les auteurs de ces tueries répondent de leurs actes. En ce qui concerne le parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo évoqué par le chef de l'Etat, Jean-Claude Katende espère que la justice soit poussée à agir dans ce dossier et dans d'autres qui lui sont semblables. Alors que sur l'électricité, il espère voir la population continuer à être exigeante avec lui sur ces questions pour que l'accès à l'électricité régulière et de qualité s'améliore. « Nous devons nous refuser de nous contenter du minimum », a dit le penseur libre, qui note, en ce qui concerne du riz de Kimpese et de Nkuni et du Manioc de Wangata, qu'il serait préférable que ces produits puissent se voir dans les casseroles des

Congolais de manière permanente et effective. « Il ne faut pas que ce projet finisse comme Bukanga Lonzo », a-t-il conseillé.

S'agissant des propositions de lois Minaku et Sakata, Jean-Claude Katende a noté que la population doit continuer à suivre ce qui se passe à l'Assemblée nationale et à s'impliquer dans ce débat qui concerne tous les Congolais. « Quand les plénières consacrées au débat sur ces lois vont commencer, nous devons aller au Palais du peuple pour suivre ce que les députés nationaux vont dire et faire », a-t-il préconisé, en notant que le président Félix Tshisekedi a fait déjà une partie du travail qui lui revient, en disant les engagements qu'il a pris. Et il revenait aux Congolais d'exiger de lui la mise en œuvre des dits engagements. « C'est notre rôle en tant que citoyens. N'oublions pas que nous sommes aussi responsables du bilan négatif de 60 ans d'indépendance du fait que nous n'avons toujours pas joué notre rôle de contrôler nos dirigeants politiques. Tout homme politique, quel qu'il soit, doit être contrôlé par le peuple. C'est ce contrôle qui permet au pays d'avancer », a insisté Jean-Claude Katende.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerprat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

60E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Cardinal Fridolin Ambongo : « *Le constat est sans appel, nous avons honteusement échoué* »

Outre l'adresse à la nation du chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi, la journée du 30 juin 2020 commémorant le soixantième anniversaire de l'indépendance du pays a été également marquée par l'homélie sous forme de bilan de l'archevêque métropolitain de Kinshasa.

Alors qu'il officiait une messe à la cathédrale Notre-Dame à l'occasion de cette célébration, le cardinal Fridolin Ambongo en a profité pour dire certaines vérités en rapport avec la marche du pays durant soixante ans. Une marche à reculons qui a vu la RDC régresser et périlcliter dans les méandres du sous-développement. Le pays, à en croire cet homme de Dieu, est devenu de loin beaucoup plus pauvre qu'avant l'indépendance. C'est non sans raison qu'il parle d'un échec collectif car la responsabilité de l'échec est partagée. « *Nous avons honteusement échoué. Nous n'avons pas été capables de faire du Congo un pays plus beau qu'avant. Nous n'avons pas aidé notre peuple à redresser son front plus que jamais courbé. En tout, nous avons collectivement failli* », a-t-il indiqué tout en pointant un doigt accusateur à l'élite congolaise qui, à lents égards, est le principal responsable de la situation actuelle de la RDC.

Pour lui, le Congo a accédé à l'indépendance sur un coup de tête de ses politiciens qui n'ont pas eu le temps de mûrir l'idée ni de préparer leurs congolaises. Contrairement aux pays voisins, dit-il, l'indépendance du Congo, obtenue le 30 juin 1960,



Mgr Fridolin Ambongo

a été une indépendance plus rêvée que réfléchi. Occuper les postes des Blancs, s'asseoir sur les sièges des Blancs, jouer des avantages qui étaient réservés aux Blancs, c'est tout ce qui faisait courir les acteurs politiques de l'époque, à en croire Mgr Fridolin Ambongo. Et il a ajouté : « *Alors qu'ailleurs, on réfléchissait sur le sens de l'indépendance, on préparait les gens aux conséquences de l'indépendance, nous, au Congo, nous rêvions l'indépendance; de telle sorte que notre indé-*

pendance a été rêvée avec émotion, avec passion, avec l'irrationalité ». Soixante ans après, a-t-il constaté, cette culture de jouissance et du moindre effort continue malheureusement à caractériser les dirigeants du pays justifiant ainsi le retard pris par la RDC en termes de développement.

Au plan politique, l'ancien évêque de Mbandaka-Bikoro, dans le Grand Équateur, a mis l'accent sur l'actuelle guéguerre entre les partenaires de la coalition au pouvoir

autour des propositions de loi visant la réforme de la justice. Cette controverse est, d'après lui, symptomatique de la fin de la coalition FCC-Cach qui a montré ses limites. Il plaide pour sa disparition pure et simple. « *Il n'y a de coalition au pouvoir que de nom. De part et d'autre, c'est le désamour; le cœur n'est plus à l'ouvrage. Au lieu de travailler ensemble autour d'un programme commun de gouvernement, les coalisés ne se font plus confiance. Ils ont développé*

un rapport dangereux de rivalité qui risque d'entraîner tout le pays dans le chaos définitif. Pendant ce temps, l'action gouvernementale est complètement paralysée et le service légitime à rendre à la population est sacrifiée. Le peuple est abandonné. En définitive, la coalition au pouvoir a perdu sa raison d'être. Elle devrait normalement disparaître. C'est de la responsabilité de ceux qui se sont coalisés, le président et le président sortant, de faire éclater cette coalition qui conditionne le développement de notre pays », a déclaré le cardinal Fridolin Ambongo. Il présage même que rien de bon ne sortira de ce pays aussi longtemps que cette coalition sera aux commandes de la République.

Il a appelé la population à barrer la route aux trois propositions de loi du tandem Minaku-Sakata qui, d'après lui, ne vise qu'à protéger ceux qui se sentent coupables. Et de fustiger certaines vellétés ressenties dans le chef de la majorité parlementaire actuelle tendant à remettre en question les espoirs de la population pour un pouvoir judiciaire réellement indépendant et au service du pays.

Alain Diasso

ORDONNANCE DE LA GRÂCE PRÉSIDENTIELLE

La FBCP exprime sa satisfaction

L'ONG attend du chef de l'Etat congolais d'aller encore plus loin, en résolvant certains cas liés à la détention arbitraire.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) s'est dite très satisfaite par l'ordonnance de la grâce présidentielle accordée par le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à certains prisonniers. L'ONG demande au chef de l'Etat congolais d'aller plus loin. Car, note-t-elle, il y a beaucoup des cas liés à la détention arbitraire qui restent encore à résoudre, a noté la FBCP dans son communiqué du 1er juillet.

Le chef de l'Etat a voulu, par cette décision « marquer d'un caractère particulier d'humanité, de pardon et de justice, le 60e anniversaire de l'accession du pays à l'indépendance »

Il est, en effet, rappelé que pour les soixante ans de l'indépendance du Congo, Félix Tshisekedi a accordé une grâce présidentielle collective à certains prisonniers. Le chef de l'Etat a voulu, par cette décision, « *marquer d'un caractère particulier d'humanité, de pardon et de justice, le 60e anniversaire de l'accession du pays*

à l'indépendance ». Par cette mesure, « *la remise de la peine restant à exécuter est accordée à toute personne condamnée à une peine de servitude pénale ou des travaux forcés inférieure à cinq ans par décision judiciaire devenue irrévocable à la date du 30 juin* ». Outre la remise des peines, le président Félix Tshisekedi a accordé la réduction de cinq ans de la peine restant à subir à toute personne condamnée à une peine de servitude pénale ou des travaux forcés égale ou supérieure à cinq ans. Alors que les condamnés à la peine des morts bénéficient, eux, de la commutation de leurs peines en servitude pénale à perpétuité, tandis que les condamnés pour la servitude pénale à perpétuité verront leurs peines commuées à vingt ans de servitude pénale.

Selon cette ordonnance, ne bénéficient, par contre, pas de cette mesure les condamnés fugitifs, les personnes condamnées pour des crimes contre la paix ou la sécurité de l'humanité, les personnes condamnées pour violence sexuelle, détournement ou concussion, corruption, rémunération illicite, assassinat, meurtre, vol à mains armées, associations des malfaiteurs, atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, etc.

Lucien Dianzenza

AFRIQUE

Les flux de fonds financiers illicites estimés à plus de cinquante milliards de dollars

Le rapport sur « *la transparence fiscale en Afrique* » évoque la fourchette entre cinquante et quatre-vingts milliards. Autre révélation, 44 % du patrimoine financier africain seraient détenus à l'étranger, entraînant des pertes en recettes fiscales de l'ordre de dix sept milliards d'Euros.

Très attendu, le rapport ne fournit pas que des chiffres accablants pour le continent africain qui serait d'ailleurs, à en croire leurs auteurs, « *en train de progresser dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent* ». En effet, ils ont participé « *grandement* » au partage d'informations sur les flux de fonds illicites, réaffirmant ainsi leurs engagements et renforçant par la même occasion leurs capacités de parvenir à la transparence fiscale, poursuit le Rapport.

Mais que faut-il savoir sur le document ? D'abord, il est publié annuellement par l'Initiative Afrique du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales, l'Union africaine et le Forum sur l'administration fiscale en Afrique. L'on parle de la rédaction du document en collaboration étroite avec la Banque africaine de développement. Son importance est d'aider les décideurs de trente pays membres du Forum mondial et trois pays tiers, en l'occurrence l'Angola, la Guinée Bissau et le Malawi, à s'attaquer plus efficacement à la lutte contre les flux des fonds



illicites.

Sur le plan des résultats effectifs, il convient de noter des progrès notables sur au moins deux piliers stratégiques de l'Initiative Afrique. En dehors des engagements plus forts dans les politiques fiscales, il y a le renforcement des capacités en matière de transparence fiscale et d'échanges d'informations. Nombre d'analystes insistent également sur l'efficacité des outils de partage et d'échanges actuels. En chiffres, cinq pays d'Afrique ont comptabilisé près de douze millions de dollars de revenus supplémentaires et huit pays ont recueilli cent quatre-vingt-neuf millions de dollars de revenus supplémentaires entre 2014 et 2019, conclut le Rapport.

Laurent Essolomwa

Vers une patrouille mixte Cameroun-Guinée équatoriale aux frontières communes

Le Cameroun et la Guinée équatoriale ont annoncé mardi soir la mise en place d'une patrouille mixte aux frontières que partagent les deux pays afin de lutter contre la piraterie maritime.

Cette déclaration a été faite à l'issue de 72 heures de concertation entre les délégations équato-guinéenne et camerounaise dans la capi-

itale du Cameroun Yaoundé. L'objectif de ces travaux est de définir «les modalités de collaboration et d'actions sécuritaires à la frontière entre les deux pays», selon un communiqué officiel de la partie camerounaise.

Le Cameroun et la Guinée équatoriale partagent une frontière longue de quelque 200 kilomètres, objet de différends réguliers entre les deux Etats.

MAROC

610 kg de résine de cannabis saisie dans le sud du pays

Les services sécuritaires de la ville de Tan-Tan au sud du Maroc ont interpellé, mardi, quatre individus, dont un aux antécédents judiciaires, soupçonnés d'être liés à un réseau criminel s'activant dans le trafic international de drogue et de psychotropes, indique mardi un communiqué de la direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Les perquisitions menées dans le cadre de cette affaire ont abouti à la saisie de 19 colis de résine de cannabis d'un poids total de 610 kg, d'armes blanches, de deux bombes lacrymogènes, en plus d'une somme d'argent suspectée d'être le butin de ce trafic de drogue, précise la même source.

Les quatre suspects ont été soumis à une enquête préliminaire menée sous la supervision du parquet compétent, et ce afin de jeter la lumière sur les dessous de cette affaire et d'identifier d'éventuels complices impliqués dans ces actes criminels, souligne-t-on.

Ces derniers jours, les saisies de drogue se multiplient dans un contexte marqué par l'état d'urgence sanitaire décrété par le Maroc depuis le 20 mars dernier. Le 24 juin, les services sécuritaires de la ville de Fès ont saisi 2 tonnes de résine de cannabis transportées dans un camion routier de marchandises. En 2019, environ 179 tonnes de résine de cannabis ont été saisies au Maroc, selon un bilan officiel.

AFRIQUE DU SUD

Les cinémas et les musées pourront rouvrir dans des conditions strictes

Les cinémas, musées, théâtres, galeries et bibliothèques d'Afrique du Sud vont bientôt pouvoir rouvrir, a annoncé mardi le gouvernement sud-africain.

Le ministère des Sports, de l'Art et de la Culture a déclaré dans un communiqué que le ministre Nkosinathi Mthethwa allait bientôt publier des directives autorisant la réouverture des cinémas et des théâtres, à condition que le public ne dépasse pas 50 personnes et que tous les protocoles de santé et mesures de distanciation sociale soient respectés.

Ces directives permettront également la réouverture des musées, galeries, bibliothèques et archives sous réserve d'un strict respect de tous les protocoles de santé. Les lieux mentionnés ci-dessus devront en outre en faire la demande au ministère dans les 14 jours suivant la publication des directives.

«Aussi passionnés soyons-nous par le développement du secteur des arts et de la culture, nous sommes également déterminés à sauver des vies avant tout», a déclaré M. Mthethwa.

Le gouvernement a annoncé qu'il déploierait des fonctionnaires pour contrôler le respect des directives relatives aux protocoles de santé et aux règles de distanciation sociale.

Le gouvernement sud-africain procède à un redémarrage progressif des différents secteurs de l'économie en fonction des risques afin d'aplatir la courbe des infections au Covid-19.

GABON

Réouverture le 1er juillet des frontières aériennes aux vols internationaux

Le Premier ministre gabonais, Julien Nkoghe Bekale, a annoncé mardi lors d'une conférence de presse la réouverture des frontières aériennes du pays aux vols internationaux dès le mercredi 1er juillet après plus de 3 mois de fermeture pour freiner la propagation de la pandémie de Covid-19.

Le Premier ministre gabonais a prévenu que toutes les compagnies aériennes internationales ont le droit de desservir le Gabon à raison de deux vols par compagnie et par semaine.

Le Gabon sort ainsi d'un isolement qu'il s'était imposé le 14 mars en fermant ses frontières terrestres, maritimes et aériennes. Durant cette période, seuls les vols cargos transportant du matériel médical et des équipements nécessaires étaient autorisés à se poser au Gabon. Quelques vols affrétés par des Etats, la France notamment, ont assuré le rapatriement des étrangers qui y étaient blo-

qués. D'autres ont rapatrié les Gabonais bloqués à l'étranger à cause de restrictions similaires.

Les frontières terrestres et maritimes restent cependant fermées, a toutefois indiqué Julien Nkoghe Bekale.

Sur le plan intérieur, le gouvernement a également annoncé un allègement dès le 1er juillet du couvre-feu désormais en vigueur de 20H00 à 05H00 contre 18H00 à 06H00 actuellement.

Les hôtels et les restaurants sont autorisés à rouvrir. Les administrations publiques et privées reprendront également du service aux heures habituelles (7H30 à 15H30)

au lieu de 08H00 à 14H00.

Les élèves partiront en vacances, sauf ceux des classes de terminale qui reprendront les cours le 20 juillet pour passer les épreuves du baccalauréat le 14 août.

Les lieux de culte, les bars et les motels resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

«Je tiens à rappeler que cette première phase des mesures d'allègement ne signifie pas la fin de l'épidémie», a averti le Premier ministre qui a indiqué que ces changements font suite à la baisse progressive des nouvelles contaminations au Covid-19.

Le dernier bilan publié lundi fait état de 5.394 personnes contaminées dont 2.420 guérisons et 42 décès. Par ailleurs, 67 personnes sont toujours hospitalisées, dont 13 en réanimation.

CENTRAFRIQUE

Affrontements entre Casques bleus et rebelles

De violents affrontements ont opposé depuis lundi des Casques bleus aux combattants rebelles du groupe armé 3R (Retour, Réclamation et Réhabilitation) dans la ville centrafricaine de N'Koui (nord-ouest), a confirmé mardi la Mission onusienne de maintien de la paix en Centrafrique (Minusca).

Lundi vers la fin de la matinée, des éléments des 3R ont ouvert le feu contre un convoi de reconnaissance de la Minusca à N'Koui, suscitant une riposte immédiate des Casques bleus, d'après le porte-parole de la Minus-

ca, Vladimir Monteiro, qui a évoqué «de nombreuses pertes du côté des assaillants, y compris la saisie de matériel».

Même s'il est difficile pour l'heure d'établir un bilan officiel, des sources locales jointes par Xinhua ont signalé plusieurs morts parmi les éléments des 3R et un Casque bleu blessé. D'autres sources locales soupçonnent encore la mort du leader des 3R pendant les combats.

Cette opération contre les hommes des 3R devra se poursuivre jusqu'à ce qu'ils

retournent là où ils étaient avant la signature de l'Accord de paix du 6 février 2019, a souligné M. Monteiro.

Le 22 juin dernier, une embuscade des éléments des 3R a coûté la vie à trois militaires des Forces armées centrafricaines (FACA) dans la localité centrafricaine de Besson (ouest). Durant la même période, d'autres éléments du même groupe ont attaqué un point de passage des Casques bleus et des FACA dans la bourgade de Pougol (nord-ouest).

Test obligatoire du coronavirus pour les enseignants avant la reprise des cours

Le gouvernement de la République centrafricaine envisage de soumettre à un test du Covid-19 tous les enseignants avant la prochaine réouverture des classes, a indiqué mardi le ministre de la Santé et de la Population, Pierre Somsé.

Ce projet sera soutenu par les partenaires du pays, dont le Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé. Toutefois, les tests seuls ne suffisent pas, a

souligné le ministre, qui a insisté sur la surveillance et l'application des mesures barrières telles que le port de masque et la distanciation sociale sur le campus. La date pour la reprise des cours n'a tou-

jours pas été déterminée. Pour y préparer, le gouvernement centrafricain avait assuré la formation de plus de 150 inspecteurs d'académie, chefs de circonscriptions scolaires et membres de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves sur les conduites à tenir par rapport à la pandémie du coronavirus.

Xinhua

SOMMET G5 -SAHEL

Emmanuel Macron a fait le point avec ses homologues en Mauritanie

Pour sa première sortie hors d'Europe depuis la crise de la Covid-19, le président français, Emmanuel Macron, a choisi Nouakchott; en Mauritanie, où il a fait le point sur la situation sécuritaire au Sahel. La France a déployé plus de 5 000 hommes dans cette région.

Le président français se trouve à Nouakchott, en Mauritanie, où il participe à un sommet du G5 Sahel. Il s'agit de faire le point sur la lutte antiterroriste dans cette région du Sahel où sont déployés plus de 5 000 soldats français. Ce sommet se tient six mois après celui de Pau en janvier, où les six dirigeants, ceux du G5 Sahel (Niger, Tchad, Mauritanie, Burkina Faso et Mali), et de la France avaient décidé d'intensifier la lutte antiterroriste face à la recrudescence d'attaques dans la région qui, mêlées à des conflits inter-communautaires, ont fait 4 000 morts en 2019, cinq fois plus qu'en 2016, selon l'ONU.

La région du Sahel s'enfonce dans la crise

Le sommet du G5 Sahel s'est ouvert alors que la région s'enfonce dans la crise. Le Premier ministre espagnol, Pedro Sánchez, y était également pour manifester son soutien à la région en ces temps difficiles.

Y ont également pris part, le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie, Louise Mushikiwabo.

L'alliance du G5, pour lutter contre le terrorisme, connaît des problèmes financiers depuis sa création. Ils se sont aggravés avec la pandémie de Covid-19, ravageant l'économie la région. Le président mauritanien, Mohamed Ould Ghazouani, qui assure actuellement la présidence tournante du G5, et ses homologues ont évoqué l'état d'avancement des engagements pris à Pau en janvier en présence des cinq chefs



d'État du G5, incluant notamment la création de la Coalition pour le Sahel, alors que la France peine à convaincre les Européens de s'engager dans la lutte contre le terrorisme et soutenir le développement dans la région.

L'attente d'une coalition efficace

La coalition vise à regrouper toutes les initiatives internationales de soutien au Sahel pour les rendre plus efficaces autour de quatre piliers : la lutte contre le terrorisme, le renforcement des armées nationales, l'aide au développement, et le renforcement de la présence de l'État sur les territoires où il n'est plus présent, comme au Mali. Sur le terrain, ces initiatives n'ont abouti à aucun résultat concret, tandis qu'Al-Qaïda, l'État islamique et leurs alliés locaux restent très actifs contre les forces internationales, les armées locales et la population civile. En fait, cette coalition devait être créée en avril dernier et rassembler une quarantaine de membres, principalement des pays africains et européens, ainsi que des organisations internationales. Entretemps, le monde a été touché par le coronavirus.

Une réunion bilatérale entre le président français et son homologue mauritanien a eu lieu, suivie d'un huis clos avec les autres chefs d'État du

G5 Sahel. Le sommet doit s'achever avec la participation de la chancelière Angela Merkel et du Premier ministre italien Josep Conté, le secrétaire général de l'ONU et le président du Conseil européen en visioconférence. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, a déclaré que l'armée française défend seule l'honneur et la sécurité de l'Europe, dans un message.

La dette des pays africains, un frein au développement

Quarante projets transfrontaliers qui devaient être concrétisés entre 2019 et 2021 dans le cadre du Programme d'investissements prioritaires (PIP) sont toujours en attente à cause du manque de fonds. Sur les 2 milliards d'euros promis, seuls 249 millions d'euros (12 %) ont été déboursés. Le Covid-19 n'a fait qu'aggraver les défis du Sahel. Le président mauritanien a indiqué que l'annulation de la dette africaine est nécessaire pour faire face aux conséquences de la pandémie. L'Union européenne a débloqué en avril dernier 15,6 milliards pour un plan de relance pour l'Afrique et d'autres partenaires européens touchés par la pandémie. Ce fonds de soutien n'inclut pas de nouvelles ressources.

Noël Ndong

COVID-19/FRANCE

Un vaccin testé sur l'homme dès juillet

Ce vaccin, qui s'appelle "MV-SARS COV-2", contient une source modifiée du virus de la rougeole. Les premiers essais cliniques sur l'homme auront lieu dès ce mois de juillet.

Ledit vaccin a été développé par l'Institut Pasteur, en partenariat avec le groupe pharmaceutique MSD. Alors que le seuil des dix millions de personnes contaminées par la covid-19 a été franchi, l'Institut Pasteur va lancer des essais sur l'homme pour un vaccin, a annoncé Christophe d'Enfert, directeur scientifique de l'Institut Pasteur. Quatre-vingt dix volontaires de France et de Belgique seront testés. «Les tests sur les animaux que nous avons réalisés tout au long du printemps nous ont permis de sélectionner un candidat-vaccin dont nous savons qu'il permet la production

d'anticorps neutralisants capables de bloquer le Sars-CoV-2 in vitro. Nous nous apprêtons à le tester, courant juillet, sur quatre-vingt-dix volontaires en France et en Belgique», a expliqué Christophe d'Enfert.

Après une première phase de test sur des animaux au printemps, les chercheurs ont pu sélectionner un candidat vaccin qui sera testé sur quatre-vingt-dix volontaires en France et en Belgique durant le mois de juillet, pour une première phase clinique. Celle-ci permettra à la fois d'évaluer son innocuité sur l'être humain et sa capacité à induire une réponse immunitaire, à déclaré le Pr Christophe d'Enfert dans l'hebdomadaire Point. «Cette phase 1 examinera si sa formule est bien tolérée, si elle ne provoque pas des effets secondaires. Elle nous aidera aussi à déterminer les doses les plus adaptées pour produire

des anticorps et des cellules immunitaires ciblant le «Sars-CoV-2». En fonction des résultats obtenus, nous lancerons alors les phases 2 et 3», qui seront couplées «pour gagner du temps» et pourraient débiter en octobre», a-t-il précisé.

Quant à la commercialisation du vaccin à la population, elle n'est pas envisagée avant avril 2021. Christophe d'Enfert restant prudent. En ce qui concerne la concurrence avec le reste du monde, l'Institut Pasteur ne compte pas être le premier à développer un vaccin. L'idée n'est pas d'être le trentième à arriver sur le marché mais dans les cinq premiers, disent les chercheurs. Plusieurs patrons d'ONG ont lancé un appel pour que le futur vaccin contre le coronavirus soit accessible à toutes les populations à travers le monde, mettant en garde contre un nationalisme vaccinal.

N.Nd.

NÉCROLOGIE

Mme Emilienne Ondzabi, les enfants Adzoka et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Makoua et de Brazzaville du



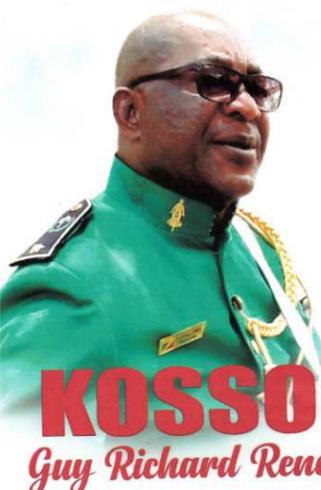
décès de leur fils, frère et cousin Yannick Baloukou Adzoka (Mick), lieutenant de la marine nationale, survenu dans la nuit du 24 juin, à Brazzaville. Le deuil se tient au n° 10 de la rue Ndzitiri, à Nkombo, arrêt de bus Bas prix. La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.

Cyriaque Brice Zoba, agent des Dépêches de Brazzaville, a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de son père Vincent Zoba, agent retraité du Chemin de fer Congo-Océan, survenu le 25 juin 2020 à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient sur l'avenue Marien-Ngouabi. La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.



Siméon Ntsayouolo, agent des Dépêches de Brazzaville et Marie Yvette Kera, agents des Impôts et domaines en retraite annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur oncle et frère nommé Jean Dieudonné Ganglia-Aignan, agent de l'Agence congolaise pour l'emploi, survenu le 26 juin 2020, au CHU-B. Le deuil se tient au n° 103 de la rue Saint-Anne, à Ouenzé. Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.

M. Pacôme Oko-Obondzo, agent des Dépêches de Brazzaville, Alfred Ebalé et Nazaire Ndzélé Emeya annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère nommé Philippe Ebalé (Dzori), agent des Impôts et des domaines, survenu le samedi 27 juin 2020, à Brazzaville. Le deuil se tient au n° 25 de la rue Dimi-Oyo, quartier Manianga, arrêt de bus Oziris à Talangaï. Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.



Le Conseiller spécial du président de la République, directeur général de la sécurité présidentielle, à la profonde douleur d'annoncer à l'ensemble du personnel en service à la direction générale de la sécurité présidentielle, le décès du lieutenant Kosso Guy René Richard de la dite direction, survenu le 27 juin 2020 des suites d'une courte maladie à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo. La veillée mortuaire se tient sur la rue Osselé au n° 115 Mounkali, référence rivière Madoukou. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

KOSSO
Guy René René

COVID-19

Une Congolaise porte-voix des lettres africaines sur Africa Radio

Durant la crise sanitaire due au coronavirus, la participation de So'Art Book a été maintenue dans l'émission «Ambiance Africa», d'Aïssa Thiam, avec insertion dans son programme une séquence de chronique littéraire proposée par la Congolaise Aurore Foukissa, en guise de porte-voix des lettres africaines

Pendant plus de deux mois durant le confinement, Aurore Foukissa s'est lancée le challenge de proposer, chaque lundi, une chronique radiophonique agrémentée de ses lectures, une invitation régulière à un moment d'évasion des auditeurs confinés tout en restant chez eux.

L'idée, puisée du concept «So'Art Book», consiste à donner le goût de lire et faire lire, une déclinaison radiophonique des rencontres culturelles initiées par So'Art. Cette plage horaire était également prévue pour faire découvrir des livres d'auteurs grâce au relais, à tour de rôle, de chro-

niqueurs sur les ondes. Ainsi, plus d'une dizaine de romans ont été proposés aux auditeurs.

Aurore Foukissa, membre de l'équipe So'Art, a également, par le biais de ce challenge, mis en lumière plusieurs romans sélectionnés pour le prix littéraire «Les Afriques» pour lequel elle est membre du comité de lecture. Un prix porté par l'association la Cène Littéraire qui œuvre activement pour la promotion de la littérature africaine.

L'animatrice de circonstance, chef de projet et responsable d'équipe dans le courtage d'assurances, est une littéraire



Aurore Foukissa

engagée pour les lettres africaines depuis les années 2000. Elle a été, durant plusieurs années, chroniqueuse littéraire et secrétaire générale de l'association Palabres autour des Arts qui organisait des rencontres littéraires sur Paris.

Elle est également auteure de nouvelles dans des ouvrages collectifs Franklin, l'insoumis, Sous mes paupières et membre du jury du concours de nouvelles des Éditions Kalahari.

Dans le cadre de la société civile, Aurore Foukissa est membre du Think-tank Ateliers Citoyens du Congo qui est un lieu de réflexion pour impulser le développement du Congo sur les plans culturel, économique et politique.

Marie Alfred Ngoma



Un fournisseur unique pour votre bureau









Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz



Agence de Voyage & Tourisme

Visitez

les pays de vos Rêves avec nous



Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo)

Brazzaville (Rép. du Congo)

+ (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09

+ (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50

salespnr@hariomtravels.net

salesbzv@hariomtravels.net

www.hariomtravels.net



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

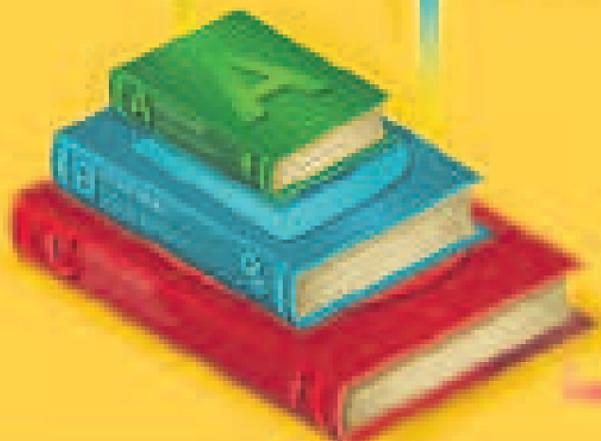
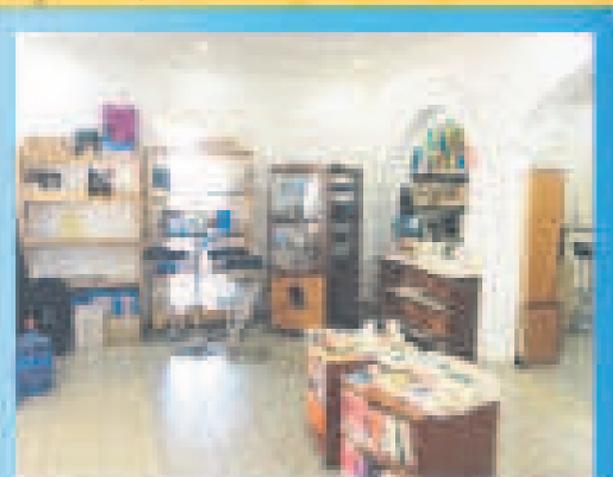
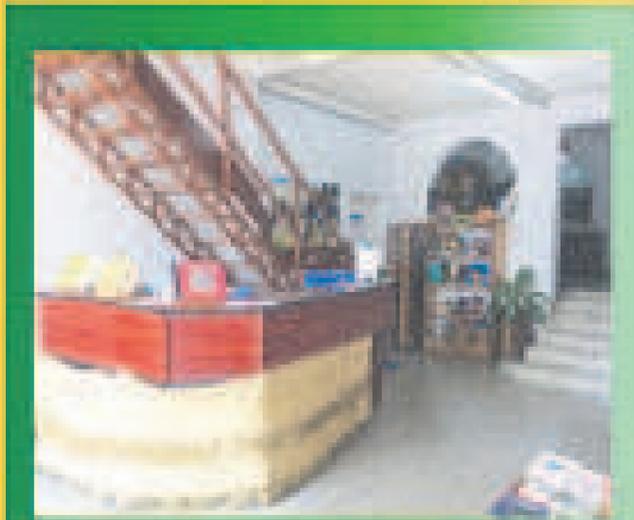
LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un Espace culturel pour vos Manifestations

*Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces,
Émissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.*



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpla), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

*du lundi au vendredi 10h-19h
samedi 10h-18h*



PRÉSIDENTIELLE 2021

Déjà cinq candidats pour la course

Comme cela a été le cas en 2016, l'élection présidentielle de 2021 pourra encore susciter autant d'enjeux et créer un réel engouement sur l'échiquier politique national. A neuf mois de ce grand rendez-vous politique, cinq Congolais, tous de l'opposition, ont déjà annoncé leurs candidatures. Pendant que la majorité présidentielle est rangée derrière Denis Sassou N'Gusso qu'elle appelle de tous ses vœux à se présenter.

Parmi les candidats déjà en lice, il y a le président national de l'Union des démocrates humanistes-Yuki (UDH-Yuki), Guy Brice Parfait Kolélas. Arri-

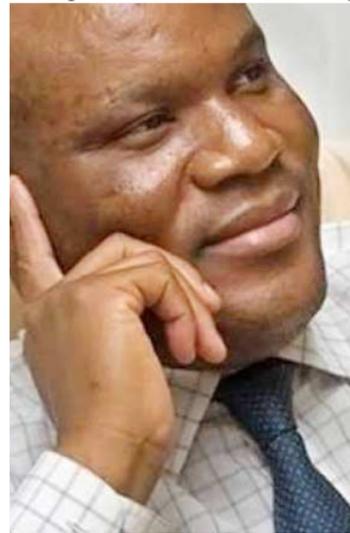


Guy Brice Parfait Kolélas

vé deuxième à l'élection présidentielle de 2016, avec 15,5% de voix, derrière Denis Sassou N'Gusso, l'opposant avait annoncé sa candidature, le 21 décembre 2019, lors d'une confé-

rence de presse. « Ne pas le dire c'est être hypocrite, je serai candidat. Je rêve commander le Congo un jour. Je l'avais dit à mon père alors que j'avais encore 9 ans. Mais, en toute humilité, je suis prêt à soutenir le candidat qui me convaincra, y compris Sassou, s'il peut changer, parce que l'homme est perfectible », affirmait Guy Brice Parfait Kolélas à la presse.

Le député de Kinkala souhaitait,



Paulin Makaya

à cette occasion, que soit organisé en amont un dialogue national qui préparerait un « scrutin transparent et digne ».

Paulin Makaya, président de Unis pour le Congo (UPC) partage aussi la même ambition. Cet autre activiste de l'opposition avait exprimé son intention de briguer la magistrature



Anguios Nganguia Engambé

suprême, le 24 janvier, lors d'un échange avec la presse à l'espace Zao, quelques mois après s'être libéré de prison. « Je ne m'exclus pas de me porter candidat à l'élection présidentielle de 2021. Nous avons créé Unis pour le Congo, pour aller au pouvoir », avait indiqué Paulin Makaya, martelant



Anatole Limbongo Ngoka

qu'à défaut d'une candidature individuelle, il s'alignerait derrière un candidat intègre que l'opposition pourrait désigner.

Anguios Nganguia Engambé ne veut pas lâcher le morceau

Lui aussi candidat malheureux aux élections présidentielles de 2009 et de 2016, le président du Parti pour l'action de la République Mâ (P.A.R) convoite tant le palais présidentiel. L'opposant avait annoncé récemment, sur un plateau de télévision, qu'il tenterait à nouveau sa chance l'année prochaine.

Sur cette liste, s'ajoute Anatole Limbongo Ngoka. Le président du Parti africain pour un développement intégral et solidaire

(Paradis) et ancien directeur de campagne du général Jean-Marie Michel Mokoko, a emboité le pas le 18 juin dernier, face à la presse. « Je me déclare candidat à l'élection de 2021 afin de redonner l'espoir d'une vie meilleure aux Congolais qui l'ont perdu. J'ai la foi qu'en sécurisant notre vote, ma candidature sera porteuse pour l'alternance tant souhaitée par les Congolais », déclarait Anatole Limbongo Ngoka à cette occasion.

Dans les rangs de la diaspora, Andréa Ngombet veut sauver les meubles. Résident en Europe, il a exprimé ce vœu récemment. Alors que l'opposition se bouscule, la majorité présidentielle reste jusque-là soudée autour de son "Champion", Denis Sassou N'Gusso, même s'il ne s'est pas encore prononcé. Au regard de ce qui précède, l'on peut estimer que la bataille électorale sera encore de taille en 2021.

Rappelons qu'en 2016, huit candidats de l'opposition étaient face à Denis Sassou N'Gusso. Il s'agissait du général Jean-Marie Michel Mokoko, Pascal Tsaty Mabiata, Claudine Munari, André Okombi Salissa, Guy Brice Parfait Kolélas, Joseph Kignoumbi Kia Mboungou, Michel Mboussi Ngouari et Anguios Nganguia Engambé.

Firmin Oyé

DISPARITION

Décès de Paul-Marie Mpouélé

Admis à l'hôpital de Makélékélé depuis le 10 juin dernier, le président du Parti des Républicains (PR), Paul-Marie Mpouélé est décédé le 1er juillet à Brazzaville des suites d'une maladie.

Dans la foulée de l'élection présidentielle de 2016, il fut coordonnateur du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) qu'il quitte par la suite.

Il crée le mouvement « Sauvons le Congo » constitué d'autres forces sociales et politiques du FROCAD. Pour Paul-Marie Mpouélé, l'opposition pouvait participer à la présidentielle sous certaines conditions, notamment la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante, un recensement pour doter le pays d'un fichier électoral fiable.

Après le Frocad, il crée l'Association « Rassemblement des jeunes républicains » qui devient plus tard « Parti des Républicains » émergeant à



l'opposition.

Paul-Marie Mpouélé a également été vice-président du Rassemblement de l'opposition congolaise (ROC). Il se disait s'être démarqué des autres plateformes de l'opposition pour manque de sérieux dans le combat politique.

Le président du Parti des Républicains se réclamait pour la diversité, le choc des idées, la contradiction. « Moi, je prends la politique comme un sacerdoce, une mission pastorale. Nous ne devons pas être figés sur un objectif strictement personnel », disait-il.

Jean Jacques Koubemba

CORNICHE DE BRAZZAVILLE

Encore des mois pour la réouverture de la voie

Endommagée par les pluies diluviennes, la corniche de Brazzaville fait l'objet des travaux de réfection qui nécessitent encore quelques mois avant la livraison de l'ouvrage.

Le ministre de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux Jean-Jacques Bouya a visité ce chantier le 30 juin en compagnie du maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsiba et d'une délégation des membres de la commission plan et aménagement de l'Assemblée nationale.

Les techniciens s'emploient sur le terrain à la réhabilitation de la partie démolie du mur de soubassement, à la construction de la base technique et à d'autres actions destinées à renforcer la voie. « Nous ferons de cette catastrophe une opportunité pour rendre encore plus attractive cette route », a lancé en substance le ministre Jean-Jacques Bouya.

Hormis la corniche, il a visité



Visite du chantier de la corniche

ser le travail en cette saison sèche », a rassuré Jean-Jacques Bouya avant de décrier les actes d'incivisme perpétrés par la population sur les lieux de ces chantiers. « Nous sommes intéressés parce que c'est une préoccupation majeure de la population... Nous sommes satisfaits du travail qui est en train d'être fait. Nous continuerons à jouer notre rôle », a fait savoir le député Jean Médard Moussodia.

Lopelle Mboussa Gassia

TRANSPORT URBAIN

L'essor des taxis-motos à Brazzaville

Le phénomène des taxis-motos, observé depuis quelques années au Congo, s'est amplifié depuis plusieurs mois dans la ville capitale. Une alternative de déplacement qui mérite, aujourd'hui, d'être régularisée par les autorités compétentes.

Si autrefois, la population était réticente pour recourir à ce genre de moyen de transport, aujourd'hui, il n'en est plus le cas. Depuis un certain temps, les taxis-motos envahissent les artères de la capitale. Du rond-point Mikalou à Soprogi dans le neuvième arrondissement, en passant par le lycée Thomas-Sankara et le CNRTV à Nkombo, l'activité est pratiquée par plusieurs jeunes congolais. A en croire leurs avis, les taxis-motos répondent considérablement au besoin de transport des populations résidant dans des quartiers enclavés, difficiles d'accès par tout type de véhicules.

La dégradation avancée des routes, la présence des embouteillages, l'expansion des érosions, l'ensablement et l'insécurité dans des quartiers tels que Jacques-Opangault, Domaine, Manianga, Trois poteaux ou encore Bilolo, contraignent la population à recourir aux motos pour soulager leurs déplacements. En effet, certains quartiers demeurent mal desservis par les transports publics, ce qui rend les trajets longs, pénibles et coûteux.

Positionnés le long des artères principales, sur les grandes avenues, aux arrêts de bus ou encore à la sortie des marchés, les conducteurs de taxis-motos attendent patiemment les clients pour les conduire à leur destination. Ces engins permettent de pallier les problèmes d'embouteillage, car ils peuvent facilement se faufiler entre les voitures. « La praticabilité de ces moyens de transport fait que je sollicite souvent leur service. Ça dépanne ceux qui vont au travail, ceux qui

exercent des commerces, qui vont à l'école... bref, tout le monde », a souligné Francis Kanga, un jeune brazzavillois. Pour Blandine Loufoua, vendeuse au marché Texaco, ces motocyclettes constituent parfois une alternative pour acheminer sa marchandise. « Chaque matin, après l'achat de mes produits, j'étais souvent confrontée aux caprices des conducteurs de bus qui ne desservent que de courts trajets. Mais, en optant pour les taxis-motos, je jouis d'un gain de temps considérable cumulé au coût abordable du trajet à parcourir », a-t-elle souligné.

Une opportunité « d'emploi » pour les jeunes

Avec ces motos, le prix de la course dépend du trajet à parcourir et varie, généralement, entre 500 et 2 500 FCFA. La plupart des motards affirment s'être convertis en conducteurs de moto, afin de gagner leur vie. Les difficultés auxquelles ils font face dans la recherche d'emplois ont motivé bon nombre à se réfugier dans cette activité profitable.

Ainsi en est-il de Brel Ampio, ancien étudiant licencié en sociologie, qui s'est lancé dans l'activité depuis deux ans. Malgré son diplôme, il n'a pu trouver un emploi dans le secteur public encore moins dans le privé, d'où l'option des deux roues. Un choix qu'il ne regrette pas, car dit-il, « avec mes recettes journalières, je parviens à nourrir ma petite famille, à aider mes parents et à épargner un peu d'argent pour des situations inattendues. Donc, il vaut mieux exercer cette activité, que d'être au



Des taxis-motos en attente des clients/DR

chômage et de mourir de faim ».

Des failles déplorées et des défis à relever

Selon certains citoyens, les taxis-motos sont beaucoup plus adaptés aux hommes qu'aux femmes. Ernest Mouanga, la quarantaine révolue, déplore le fait que certaines femmes habillées en robe, jupe ou pagne sont obligées de retrousser leurs tenues pour bien se poser sur la moto. « Je pense qu'il est plus sage d'être en jeans quand on choisit d'emprunter une moto. Dans le cas contraire, toutes les cuisses sont exposées. Cela n'est pas décent dans la société congolaise », pense-t-il.

Par ailleurs, juridiquement, la conduite de taxis-motos n'est pas reconnue en République du Congo. Pendant le confinement, beaucoup de jeunes, dont plusieurs particuliers et même des citoyens étrangers, ont transformé leurs motos privées en transport en commun. Dans son arrêté n° 5610 du 18 mai 2020 relatif au port du masque et au respect des autres mesures barrières, dans le cadre

de la lutte contre la Covid-19, le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation avait institué dans les articles 3 et 4 que, « Le port du masque est aussi obligatoire pour toutes personnes à bord de véhicules automobiles, motos et moto tricycles, publics ou privés, à usage personnel ou commercial ».

Malheureusement, le constat est tout autre. Très tôt le matin et en début de soirée, à l'approche de l'heure du couvre-feu, les conducteurs de taxi-moto bravent ces règles.

En outre, bien que l'activité des taxis-motos attire de plus en plus d'adeptes, une crainte subsiste encore. En effet, les cas d'accidents réguliers causés par ces engins, surnommés autrefois « Aide moi à mourir », demeurent encore élevés à cause de l'ignorance, le non-respect du code de la route, l'excès de vitesse et le manque de vigilance.

L'absence de textes réglementant cette activité expose autant les conducteurs que les passagers à plusieurs dangers de circulation. « Je ne suis pas contre le fait que la conduite des taxis-motos se développe

au Congo, tel que c'est le cas en Afrique de l'ouest. Cependant, j'exhorte à ces motards de penser à la carte de sécurité au lieu de conduire ces motos à vive à l'allure comme s'ils étaient immortels », a déclaré Géanie Malanda, une jeune brazzavilloise. Ainsi, des mesures gouvernementales devraient être mises en place afin de rendre obligatoires le port d'un casque pour toute personne à bord d'une moto, l'immatriculation de toutes les motocyclettes, le permis de conduire, l'assurance du moyen de transport et la fixation des tarifs à l'instar des bus et taxis.

En attendant ces lois, les autorités administratives et policières de la ville de Brazzaville, notamment les maires d'arrondissement et les services de transport-urbain peuvent renforcer les mesures de sécurité autour de ce « métier informel » où l'on retrouve actuellement, en dehors des débrouillards de divers horizons, des diplômés qui s'y réfugient pour échapper au chômage sévissant au Congo.

Merveille Atipo

FISCALITÉ

Lancement de la plateforme de paiement en ligne des impôts et taxes

Le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, a procédé, le 1er juillet à Brazzaville, à la mise en service de l'application « e-tax ». Ce nouveau dispositif permettra de moderniser et rendre performante l'administration fiscale congolaise en vue de simplifier et sécuriser la collecte des recettes de l'Etat.

L'e-tax permettra aux contribuables de faire leurs formalités en ligne, de centraliser les données du système de gestion des impôts et taxes, d'informatiser tout le processus de métier lié à la gestion de l'administration fiscale (mise en recouvrement, contentieux, assiette, remboursement), d'harmoniser les procédures entre les différentes structures de la direction générale des impôts et des domaines (Dgid).

Ce nouveau dispositif vise également la couverture totale de tous les impôts et taxes relevant de la Dgid, la traçabilité et transparence de toutes les actions effectuées par les utilisateurs, l'interaction et le partage d'information avec les autres systèmes du ministère, notamment le NIU, Sygfiip, Syspace etc.

S'inscrivant dans le cadre du projet des réformes des finances publiques engagées de-

puis 2016, la mise en œuvre de cet outil favorisera la simplification et la sécurisation de la collecte des impôts et taxes, la fiabilisation des informations et des traitements fiscaux. D'un point de vue technique, l'e-tax présente l'avantage d'être un système centralisé, intégré, fiable, sécurisé et hautement disponible.

Pour le directeur général des impôts et des domaines, Ludovic Itoua, l'intérêt de cette solution pour l'ensemble des acteurs est : l'instauration des télé procédures de déclaration et paiement des impôts et taxes, la consultation des dossiers sur le portail des contri-

buables, l'exhaustivité du traitement des métiers fiscaux, la production des statistiques et des attestations. « e-tax ouvre une ère nouvelle en matière de gestion des impôts et taxes dans notre pays », a-t-il déclaré. Il a, à cet effet, invité les cadres et agents des impôts ainsi que tout autre utilisateur à la maîtrise de ladite solution et à apporter des contributions en vue de placer la Dgid parmi les mieux classées au plan mondial en matière de bonne gouvernance.

Par ailleurs, Ludovic Ngatsé, ministre délégué au Budget, a signifié que la modernisation du système fiscal permettra de digitaliser, d'informatiser

l'ensemble des services de l'impôt. « L'interconnexion des régies financières est la base du projet e-tax. Nous voulons à la fin de ce projet avoir une multitude d'informations sur l'ensemble de toutes les régies fiscales. Ici, l'objectif le plus simple était d'interconnecter la régie des impôts avec les autres régies à savoir le Trésor, les douanes, le budget. C'est, pour ainsi dire, le grand projet d'interconnexion globale des administrations financières de notre pays », a-t-il indiqué

Au terme de l'évènement, une présentation du portail du contribuable a été faite pour édifier les participants.

Gloria Imelda Lossele

COVID-19

Vigilance face à la falsification de la chloroquine

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a alerté sur la chloroquine phosphate 100mg et 250mg falsifiée en circulation en Afrique et en France. Au Congo, le ministère en charge de la Santé redouble de vigilance pour éviter que le pire n'arrive.

« J'appelle l'inspecteur général de la santé, le directeur des pharmacies et du médicament, le directeur de la centrale d'achat des médicaments essentiels et de produits de santé, le directeur des hôpitaux à une vigilance accrue afin d'éviter à notre population les conséquences liées à l'utilisation de ces faux médicaments », souligne la circulaire signée par le ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, le 29 juin. Selon

l'OMS, les comprimés de chloroquine phosphate 100mg et 250 mg falsifiés ont en effet été détectés sur le marché au Burkina Faso, au Cameroun, au Niger, en République démocratique du Congo et en France. Le trafic des faux médicaments qui a toujours été un danger pour la santé publique l'est encore plus en cette période d'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de Covid-19 où le risque, pour la population, de procéder à l'auto médication est grand. Depuis le déclenchement de la maladie, en effet, plusieurs traitements tant de médecine moderne que traditionnelle circulent sur Internet. Alors que le traitement sur les protocoles thérapeutiques de la Covid-19 se fait selon les spécificités de

chaque malade, expliquait la ministre en charge de la Santé en conférence de presse le 10 avril dernier. « La population doit bannir l'automédication car un porteur de Covid-19 qui a un antécédent sanitaire comme la drépanocytose ou le diabète ne peut pas être traité de la même manière qu'une femme enceinte ou une personne de troisième âge qui n'a pas de co-morbidité », déclarait-elle.

Lutte contre les faux médicaments

Selon l'OMS, plus de 40% des médicaments vendus en Afrique sont faux et chaque année plus de 900.000 Africains en meurent. Pour prendre des mesures concrètes contre le fléau, un sommet des chefs d'Etat s'est tenu du 17 au 18 janvier à Lomé au Togo. L'une des recommandations : criminaliser le trafic des produits médicaux en introduisant dans les juridictions nationales respectives des lois et sanctions pénales. Face à la falsification de la chloroquine phosphate 100mg et 250 mg, en cette période de pandémie, les Etats doivent redoubler de vigilance et montrer leurs capacités à maîtriser et contrôler les circuits d'entrée et de distribution de ces faux médicaments.

Rominique Makaya



TRIBUNE LIBRE

Gestion post-Covid-19 : l'opportunité de réformer la chaîne de valeur stratégique et opérationnelle de l'Etat

La crise de la Covid-19 a affiché des évidences tant organisationnelles que structurelles qui ont révélé la fragilité d'un tissu économique largement dépendant des importations. Gérer c'est prévenir dit-on. L'opportunité nous est donnée de réformer la chaîne de valeur. A l'horizon de ce constat, nous proposons :

1° Structurer le secteur informel

La crise a révélé la vulnérabilité des acteurs de l'économie informelle qui se sont retrouvés handicapés. L'Etat garant des équilibres sociaux peut réduire cette vulnérabilité en enclenchant une transformation structurelle (Identification, formation, financement, suivi, etc.), afin qu'à terme ces acteurs génèrent des impôts et taxes qui amélioreront les recettes fiscales in fine un développement durable. Aussi, nous préconisons pour ces acteurs, la création d'un statut favorable, moins contraignant administrativement et intéressant fiscalement.

2° Accompagner le secteur formel

Au sujet du formel, il est souhaitable que l'on aboutisse à une plus grande implication de l'Etat, que les mesures soient plus prononcées dans l'accompagnement (technique et financier) des entreprises en difficulté. A ce titre, l'Etat peut solliciter que les banques rééchelonnent les échéances de paiement des prêts déjà contractés puis instruire par le biais du prêt de garantie un taux d'intérêt allégué pour ces entreprises. Par la suite, l'Etat peut initier avec des partenaires privés un fonds de garantie à la création des jeunes entreprises.

3° Renforcer l'économie nationale et sous-régionale pour limiter notre dépendance à l'extérieur

Il s'agit de mettre en place des politiques conservatrices locales et sous-régionales afin de protéger nos acteurs économiques et densifier des flux d'échanges économiques pour qu'ils soient nettement plus importants que ceux interactions hors zone.

4° Instaurer une bonne gouvernance

L'impératif post-covid-19 exige un nouveau type de gouvernance et une transparence qui répondent à des normes précises, définies et respectées. Il s'agit d'une transformation digitale de toute la chaîne de valeur de l'Etat et la création d'une autorité de transparence chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics, de contrôler la déontologie des agents publics. Aussi, l'Etat pourrait décentraliser les actions du pouvoir public par le biais de la société civile, afin de favoriser la coopération décentralisée et renforcer les capacités de mise en œuvre de l'Etat dans le secteur communautaire. Dans l'intérêt de l'Etat, il est recommandable de les identifier, pour mener des actions conjointes et s'appuyer sur leurs expertises.

Isaac SONIT Ingénieur d'Etat en Génie Industriel

Un lot de matériels remis à la coordination nationale des OSC

La remise de ce lot de matériel indispensable à la sensibilisation a eu lieu le 30 juin au siège du conseil.



Remise d'un mégaphone par le secrétaire permanent CCSC ONG (crédit photo/DR)

Mis à la disposition du CCSC/ONG par le ministère en charge de la Santé, ce lot de matériel constitué de dix mille bavettes ; dix thermo-flashes ; des affiches ; des mégaphones ; des clés USB, accompagné d'une enveloppe financière, servira à intensifier les actions de sensibilisation à l'échelle communautaire.

« Nous avons reçu une enveloppe financière d'1.000.000 FCFA pour permettre à la coordination de se déployer sur le terrain. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est déjà important pour des gens qui travaillent de manière bénévole. Il y a des bavettes, des mégaphones, des affiches pour nous permettre, en sensibilisant, de laisser quelque chose aux populations. »

Dans le souci de permettre à cette coordination de disposer d'un minimum vital pour se mouvoir, le secrétariat permanent du CCSC/ONG, en dépit d'une conjoncture financière certes difficile, a décidé de mettre à la disposition de la coordination sus citée, un premier appui financier à hauteur de 1.000.000 FCFA.

Peu avant la remise de ce lot de matériel, les deux parties, à savoir le CCSC/ONG représenté par son secrétaire permanent, Cephass Germain Ewangui, et la coordination nationale de la plate-forme des OSC, représentée par son coordonnateur national, Paul Kampakol, ont signé un document y relatif.

Satisfait de ce coup de pouce, le coordonnateur national de la plate-forme des OSC, Paul Kampakol, a indiqué que leur plate-forme a été créée pour répondre à l'appel du président de la République qui avait voulu que les organisations de la société civile s'engagent dans la lutte contre le coronavirus notamment en ce qui concerne la sensibilisation. « Nous avons reçu une enveloppe financière d'1.000.000 FCFA pour permettre à la coordination de se déployer sur le terrain. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est déjà important pour des gens qui travaillent de manière bénévole. Il y a des bavettes, des mégaphones, des affiches pour nous permettre, en sensibilisant, de laisser quelque chose aux populations. », a déclaré Paul Kampakol. Le coordonnateur de la plate-forme des OSC a précisé qu'ils iront également dans les départements. Pour ce faire, ils ont reçu l'appui et la considération de la ministre de la Santé, qui a promis les accompagner. « Je pense que cet appel du président de la République ne doit pas rester lettre morte. Les actions doivent être accompagnées de cette volonté politique et de tous les moyens nécessaires pour que les Congolais soient de plus en plus sensibilisés et que nous arrivions à faire reculer cette pandémie dans notre pays », a-t-il ajouté.

Rappelons que le ministère de la Santé et de la Population a été représenté par le Dr Jean Claude Emeka, directeur de l'hygiène et de la promotion de la santé, président de la communication, engagement communautaire dans la riposte contre la Covid-19.

Bruno Okokana

OCCUPATION DES TERRAINS

Le Congo réactualise le cadastre national foncier

Les députés ont adopté à l'unanimité, le 30 juin, lors d'une session plénière dans le cadre de la neuvième session ordinaire de l'Assemblée nationale, le projet de loi portant institution du cadastre national foncier.

Initié par le gouvernement, le projet de loi apporte des rénovations à l'institution nationale du cadastre au Congo, qui date de la loi n°27/81 du 27 août 1981.

Il répond, en effet, aux exigences de l'heure en matière de gestion des terres en prenant en compte les innovations de science, de la technique, la géomatique, des GPS différentiels et autres.

Le projet de loi vise, en outre, la bonne gouvernance foncière en contribuant à la protection technique et garantie administrative des propriétés bâties et non bâties et empêche la superposition des titres fonciers. « De nos jours la population occupe des terres de façon exponentielle, le cadastre national qui se veut devenir moderne sera au diapason de tous les nouveaux phénomènes liés à l'évolution de la démographie », a expliqué le ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé



Les députés en session plénière/Adiac

des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala.

Pour faciliter le fonctionnement de cette institution, elle sera dotée d'un équipement moderne, nécessaire à la sécurisation foncière. A en croire l'honorable Bersol Exaucé Ngambili Ibam, le gou-

vernement a déjà amorcé ce défi en octroyant le cadastre national foncier des GPS différentiels, la station totale et des véhicules.

Le projet de loi approuvé prévoit de lourdes sanctions à l'endroit des récidivistes. « Quiconque, sans autorisation, aura planté,

redressé, arraché ou déplacé des bornes ou tout autre signal, ou repère de délimitation des propriétés foncières mises en valeur ou non mises en valeur; implantés par le cadastre national foncier, est passible d'une peine d'emprisonnement

de six mois à cinq ans et d'une amende de cinq cent mille à trois millions de francs CFA », a averti le document.

Outre ce projet de loi, la chambre a également entériné deux autres projets de loi présentés par le ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault. Le premier porte sur la ratification du protocole instituant la commission climat du bassin Congo. Il vise la coordination et l'orientation des initiatives prioritaires dans la zone du bassin du Congo en matière de lutte contre le changement climatique et le développement durable ; la promotion des politiques et des mesures requises en matière d'adaptation et d'atténuation; la consolidation des engagements de l'Afrique en matière de lutte contre les effets du changement climatique; encourager et accompagner les actions de coopération et bien d'autres.

Le deuxième projet, quant à lui, concerne la ratification de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Rude Ngoma

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



INSERTION LEGALE**VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

Le Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO, Avocats Associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Cabinet domicilié 46, Avenue William GUYNET, Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage, Centre-ville, B.P. 2041, Tél mobile : (+242) 05 378 33 11, Brazzaville République du Congo porte à la connaissance du public :

En vertu d'un acte portant convention de prêt assortie d'un cautionnement hypothécaire, acte rédigé sous la forme authentique et revêtu de la formule exécutoire, répertoire n°019/2015 du 04 Mars 2015 par Maître Antonin Frédéric DOUTA, Notaire à Brazzaville ;

Et par suite d'un commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de justice, Commissaires-priseurs associés à la résidence de Brazzaville, en date du 13 Novembre 2019, enregistré et publié par la Direction de l'Enregistrement, de la Fiscalité Foncière et Domaniale le 16 Décembre 2019, sous dépôt n° 15/3669, extrait n°3669, République du Congo ;

Et à la requête des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit « MUCODEC », Association Mutualiste régie par le règlement 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002-Agrément COBAC n°5384 du 31 juillet 2006, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville, Brazzaville, B.P. 1237, poursuites et diligences de son Directeur Général Monsieur Dieudonné NDINGA MOU-KALA, domicilié en cette qualité au siège des dites mutuelles, B.P. 13237 Brazzaville-République Congo ;

Représentées et plaidant par le Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO, domicilié 46, Avenue William GUYNET, B.P. 2041, Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage, Centre-ville, B.P. 2041, Tél mobile : (+242) 05 378 33 11, Brazzaville République du Congo ;

Il sera procédé, le Samedi 18 Juillet 2020 à 09 heures précises, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, statuant en matière de saisie immobilière, dans la salle ordinaire de ses audiences, sise au Palais de justice

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- 1) - Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO, Avocats Associés, près de la Cour d'Appel de Brazzaville, Cabinet sis 46, Avenue William GUYNET, B.P. 2041, Tél fixe : (+242) 22 281 34 42, Tél mobile : (+242) 05 378 33 11, Email : brudeyondziellocko_avocats@yahoo.fr, centre-ville Brazzaville ;
- 2) - Etude Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huis-

de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière au prix le plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble ci-dessous désigné, appartenant à Monsieur NGOMA Boniface, pharmacien, domicilié à Brazzaville, 25, rue Ntari, quartier Moukondzi Ngouaka, Arrondissement 1 Makélékélé, République du Congo ;
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

- Immeuble urbain bâti situé à arrondissement 1 Makélékélé, 25, rue Moukondzi-Ngouaka, Cadastrée Section A, Bloc Parcelle 01, superficie 455,17 m², objet du titre foncier n°21116 du 25 Mai 2010 ;

MISE A PRIX : Trente cinq millions (35.000.000) Francs CFA

Montant des enchères : Cinq millions (5.000.000) Francs CFA

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 30 Janvier 2020 par Maître Christian Eric LOCKO, Avocat et déposé le 30 Janvier 2020 au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus ;

On ne peut se porter enchérisseur qu'après avoir déposé une consignation entre les mains du greffier en chef près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, trois (03) jours au moins avant la date de l'adjudication.

Fait et rédigé à Brazzaville, le 30 Juin 2020

Par l'Avocat de la partie poursuivante



Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO

siers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaires d'un Office sis 13, rue Dispensaire en face de l'Agence Crédit du Congo Poto-Poto, Tél. (+242) 05.529.47.82 / 05.529.47.83 / 06.668.7049 / 06.668.70.28, B.P. 14642 ;

3) - Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

INSERTION LEGALE**VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

Le Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO, Avocats Associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Cabinet domicilié 46, Avenue William GUYNET, Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage, Centre-ville, B.P. 2041, Tél mobile : (+242) 05 378 33 11, Brazzaville République du Congo porte à la connaissance du public :

En vertu d'un acte portant convention de prêt avec affectation hypothécaire, acte rédigé sous la forme authentique et revêtu de la formule exécutoire, répertoire n°070 du 23 Avril 2013 par Maître Sophie OKOUYA MAKOUKA, Notaire à Brazzaville ;

Et par suite d'un commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de justice, Commissaires-priseurs associés à la résidence de Brazzaville, en date du 17 Décembre 2018, enregistré et publié par la Direction de l'Enregistrement, de la Fiscalité Foncière et Domaniale le 21 Février 2019, sous dépôt n° 15/9260, extrait n°9260, République du Congo ;

Et à la requête des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit « MUCODEC », Association Mutualiste régie par le règlement 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002-Agrément COBAC n°5384 du 31 juillet : 2006, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, centre-ville, Brazzaville, B.P. 1237, poursuites et diligences de son Directeur Général Monsieur Dieudonné NDINGA MOU-KALA, domicilié en cette qualité au siège des dites mutuelles, B.P. 13237 Brazzaville-République Congo ;

Représentées et plaidant par le Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO, domicilié 46, Avenue William GUYNET, B.P. 2041, Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage, Centre-ville, B.P. 2041, Tél mobile : (+242) 05 378 33 11, Brazzaville République du Congo ;

Il sera procédé, le Vendredi 17 Juillet 2020 à 12 heures précises, en l'Office notarial de Maître Sophie OKOUYA MAKOUKA, Notaire à Brazzaville, Office sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Immeuble BASSOUEKA, 2ème étage, Centre-ville, Brazzaville, à la vente sur saisie immobilière au prix le plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Monsieur NKOUBASILE, commerçant, domicilié à Brazzaville, 219, rue Gamboma, Arrondissement 5 Ouenzé Brazzaville, République du Congo, ayant pour Conseil Maître Serge Blaise N'ZOUZI, Avocat au Barreau de Brazzaville, Cabinet sis Avenue Maréchal Lyautey, OCH, MOUNGALI III, 2ème étage, Immeuble EBOUREFE, à côté du Complexe Scolaire « Les Amis de Julien », Brazzaville, République du Congo ;

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

- Immeuble urbain bâti situé à Arrondissement 7 Mfilou, 29, rue Mazingo, Cadastrée Section BD, Bloc/Parcelle 29, superficie 392,05 m², parcelle 29, objet du titre foncier n°26477 du 23 Mai 2012 ;

MISE A PRIX : Trente cinq millions (35.000.000) Francs CFA

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 28 Mars 2019 par Maître Julienne ONDZIEL GNELENGA, Avocate et déposé le 02 Avril 2019 au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus ;

On ne peut se porter enchérisseur qu'après avoir déposé une consignation entre les mains du Notaire, trois (03) jours au moins avant la date de l'adjudication.

Fait et rédigé à Brazzaville, le 30 Juin 2020

Par l'Avocat de la partie poursuivante



Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- 1) - Cabinet d'Avocats BRUDEY-ONDZIEL GNELENGA-LOCKO, Avocats Associés, près de la Cour d'Appel de Brazzaville, Cabinet sis 46, Avenue William GUYNET, B.P. 2041, Tél fixe : (+242) 22 281 34 42, Tél mobile : (+242) 05 378 33 11, Email : brudeyondziellocko_avocats@yahoo.fr, centre-ville Brazzaville ;
- 2) - Etude Maîtres Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, Titulaires d'un Office sis 13, rue Dispensaire en face de l'Agence Crédit du Congo Poto-Poto, Tél. (+242) 05.529.47.82 / 05.529.47.83 / 06.668.7049 / 06.668.70.28, B.P. 14642 ;
- 3) - Maître Sophie OKOUYA MAKOUKA, Notaire, Office notarial sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Immeuble BASSOUEKA, 2ème étage, Centre-ville, Brazzaville, B.P. 4018, République du Congo.



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv



+336 11 40 40 56



info@adiac.tv



84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

IMPRIMERIE* DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO



+242 06 951 0773

+242 05 629 1317



imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepêchesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le tronçon de l'avenue du port réaménagé

La portion, qui va de la CNSS du centre-ville vers la direction départementale du Commerce, a été dans un état de dégradation très avancée.

Les véhicules-remorques, des grumiers y compris des voitures, qui se rendaient au port autonome de Pointe-Noire, n'empruntaient plus cette avenue de peur d'être embourbés. « Nous n'avions que des yeux pour voir. Nous ne savons pas pourquoi cette avenue est toujours négligée », a dit un taximan avant le confinement.

La même situation est observée sur l'avenue qui va de l'entrée du portail de la CNSS du centre-ville vers la direction départementale des Impôts de Pointe-Noire. A



Le tronçon routier réhabilité

deux mètres du portail de la CNSS, on y trouve des vastes et profonds nids de poule et des pattes d'éléphant, le bitume est presque inexistant. La dégradation s'étend au moins sur 100 m. Cette partie de la route nécessite des travaux appropriés et non le jeu de bouchage de nids de poule ou de pattes d'éléphant que l'on assiste ces derniers temps sur certaines grandes artères de la ville. Notons que, pour bon nombre de Ponténégrins, le revêtement de cette portion de l'avenue allant de la CNSS du centre-ville à la direction du Commerce a été fait grâce à la nouvelle station-service érigée aux abords de ce tronçon routier.

Faustin Akono

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Bientôt la réalisation du projet Pointe-Noire ville bio

Initié par Jean François Kando, député maire de la ville, président du Conseil départemental et municipal, ce projet vise la production des produits bio à travers des activités de maraîchage qui seront réalisées par des jeunes.

Le projet ville bio ainsi que celui relatif à la création des banques alimentaires sont deux solutions pérennes proposées par Jean François Kando pour maintenir l'élan de solidarité suscité par la crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus, lutter contre la pauvreté et permettre aux Ponténégrins de consommer des produits de qualité. Le 20 juin dernier, lors du lancement par le Conseil de l'opération de distribution des kits alimentaires aux personnes démunies, le maire avait invité les élus locaux à réfléchir sur ces deux questions. Une commission ad hoc a été mise en place à cet effet. « Nous voulons engager les jeunes autour des marécages et autres abords des rivières pour que le maraîchage reprenne sa vivacité d'antan et que nous ayons à Pointe-Noire des produits bio produits par ces jeunes. Cela engage le Conseil. Et le moment venu, nous mettrons



Jean François Kando

tout en musique parce qu'il s'agit de créer des systèmes de la pérennisation des actions humanitaires. La pauvreté est là, réfléchissons donc comment nous allons régler la question de la pauvreté peut-être pas de manière radicale, mais donner des solutions qui peuvent l'atténuer », a-t-il souligné.

Récemment, Jean François Kando a confié Aux Dépêches de Brazzaville que, dans le cadre du projet Pointe-Noire ville bio, des jeunes ont déjà été recensés, les zones où seront réalisées les activités sont connues et que ledit projet sera bientôt lancé.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO

UNIT DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

FOOTBALL

Lionel Messi fête le 700^e but de sa carrière professionnelle

En concédant le nul de 2-2 le 30 juin face à l'Atletico Madrid, le FC Barcelone a sans nul doute brûlé sa précieuse carte pour la course à la consécration finale. Son capitaine peut toutefois se satisfaire d'avoir franchi la barre des 700 buts de sa carrière en 862 matches disputés. Cela n'arrive pas à tous les joueurs bien entendu.

Lionel Messi (sextuple Ballon d'Or) aurait pu fêter l'évènement autrement si son équipe avait réussi à remporter ce match décisif. L'Argentin habitué à explorer les compteurs est resté muet depuis trois longs matches (Seville, Bilbao et Celta Vigo).

En sa qualité de compétiteur, il attendait ce moment avec beaucoup d'impatience jusqu'à ce que son coéquipier Nelson Semedo lui a

offert cette opportunité en provoquant un penalty qui a permis au FC Barcelone de reprendre l'avantage pour la deuxième fois dans cette rencontre.

Tous avaient des yeux braqués sur Lionel Messi. Le meilleur joueur du monde a offert à ses fans un joli cadeau d'autant plus qu'il a transformé la faute en but par un beau geste technique : la panenka pour ainsi rejoindre le cercle fermé des joueurs



Lionel Messi marque sur penalty et franchit la barre de 700 buts/AFP

ayant atteint la barre de 700 buts dans leur carrière, entre autres, le Tchèque Josef Bican, les Brésiliens Pelé Romario, Pele, le Hongrois

Ferenc Puskàs, l'Allemand Gerd Muller et le Portugais Ronaldo auteur de 728 buts. Il sied de rappeler que Messi a inscrit son 630^e but inscrit

par Lionel Messi avec le FC Barcelone, son 441^e en Liga, selon les statistiques présentées par les spécialistes. Outre la Liga, Messi a marqué 53 buts en Coupa del Rey (Coupe du roi), 14 en super coupe d'Espagne, 114 buts en Ligue des champions, 3 en super coupe d'Europe et 5 buts lors de la Coupe du monde des clubs. Avec la sélection argentine, « Leo » a inscrit 70 buts (9 buts lors de la Copa américa, 34 en amical, 6 lors des phases finales de la Coupe du monde et 21 lors des éliminatoires des coupes du monde).

James Golden Eloué

FOOTBALL

La CAF adopte le format « final four » pour ses compétitions interclubs

La Confédération africaine de football (CAF) a planché le 30 juin sur l'avenir de ses compétitions à l'occasion d'une réunion de son comité exécutif.

Après avoir pris l'option de repousser d'une année la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui se jouera en janvier 2022 et le championnat d'Afrique des nations prévu pour janvier 2021, la CAF a décidé d'imiter l'UEFA dans la poursuite de ses compétitions interclubs. Les demi-finales de la Ligue africaine des champions et de la Coupe de la Confédération vont se disputer en septembre sous le format « Final four ». Ce sont des matches qui vont se jouer en élimination directe sur un terrain neutre pour déterminer les finalistes. Comme les demi-finales, les finales de ces deux compétitions vont se jouer en une phase. Le Cameroun pourrait abriter les matches de la Ligue des champions alors que le Maroc est officiellement retenu pour accueillir ceux de la Coupe de la Confédération. Concernant les compétitions des jeunes, la CAF a prévu d'organiser la phase finale de la Coupe d'Afrique des moins de 17 ans en juillet 2021 sans préciser la date de la compétition des moins de 20 ans. Elle a, par ailleurs, indiqué qu'une réunion avec les commissions d'organisation des CAN des jeunes et les Unions de zone a été proposée afin de finaliser les dispositions pour les tournois zonaux qualificatifs. La CAF, faut-il le rappeler, a décalé d'une année la phase finale de la CAN Cameroun 2021 en raison de la pandémie du coronavirus. « Après consultation des différentes parties prenantes et compte tenu de la situation mondiale actuelle, le tournoi phare continental a été reprogrammé en janvier 2022. Les dates de la phase finale et des matches restants des éliminatoires seront communiquées en temps opportun », précise la CAF dans le communiqué sanctionnant les travaux. Sur les antennes de Radio France internationale, le président de la CAF a dévoilé les vraies raisons ayant poussé son institution à

repousser la compétition d'une année. La crainte de jouer les matches à huis clos en janvier prochain a notamment eu raison sur la volonté d'organiser la compétition à la date initialement prévue. « La CAN n'est pas qu'une fête de football. C'est aussi une grande fête africaine. Donc nous ne voulons pas prendre les risques de l'organiser avec des stades vides surtout qu'on se retrouve avec une absence de visibilité sur le continent. Au mois de juin, les cas de Covid-19 augmentent de jour au jour, ce qui n'est pas le cas sur les autres continents », a-t-il justifié. La compétition a été reprogrammée aussi pour des raisons de calendrier.

L'annonce de la Fédération internationale de football association d'annuler la fenêtre de septembre pour l'Afrique a rendu les choses plus compliquées. Conséquence, le chan qui devrait se jouer du 4 au 25 avril de cette année est finalement prévu à la date qui était réservée à la CAN c'est-à-dire en janvier 2021. La CAF a annoncé la création de la Ligue féminine des champions, précisant que le format de la compétition ainsi que d'autres détails autour de l'évènement seront communiqués en temps opportun.

A propos de la CAN Beach Soccer, l'Ouganda ayant renoncé à l'organisation, la CAF a profité de cette réunion pour lancer un nouvel appel à candidatures pour l'organisation du tournoi en 2020 ou 2021. La CAF a aussi décidé d'apporter une aide financière aux associations membres. Elle a alloué 16,2 millions de dollars USD supplémentaires, a expliqué l'institution panafricaine, afin « d'alléger le fardeau financier des associations membres dans un contexte marqué par la pandémie de Covid-19 ». Chaque association membre, a-t-elle indiqué, recevra un montant de 300.000 dollars. L'instance qui gère le football africain tiendra son assemblée générale électorale le 12 mars 2021. La cérémonie de CAF Awards 2020 est quant à elle annulée.

J.G.E.

INTERVIEW

Cédric Belemene : « Je continue toujours à m'entraîner chez moi »

Basketteur international, Cédric Belemene nous livre au cours de cette interview exclusive son parcours ainsi que son quotidien pendant cette période d'arrêt des activités sportives à cause de la pandémie à coronavirus.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B) : Qui est Cédric Belemene ?

Cédric Belemene (C.B) : Je suis Congolais et j'évolue, au club Isover Basketball, une équipe professionnelle de Basketball. J'ai commencé ma formation très jeune au Congo, dans l'équipe de Diables noirs basketball. J'ai ensuite poursuivi ma formation en Espagne dans le Club Marin Peixegalego. Après L'Espagne, je suis allé aux Etats-Unis où j'ai fait mes études, j'ai donc joué et étudié pour les prestigieuses Universités de la NCAA, notamment l'Université de Miami et celle de la Tampa. Après mes études universitaires, j'ai aussitôt signé pour le club espagnol, Isover basket (2019-2020).

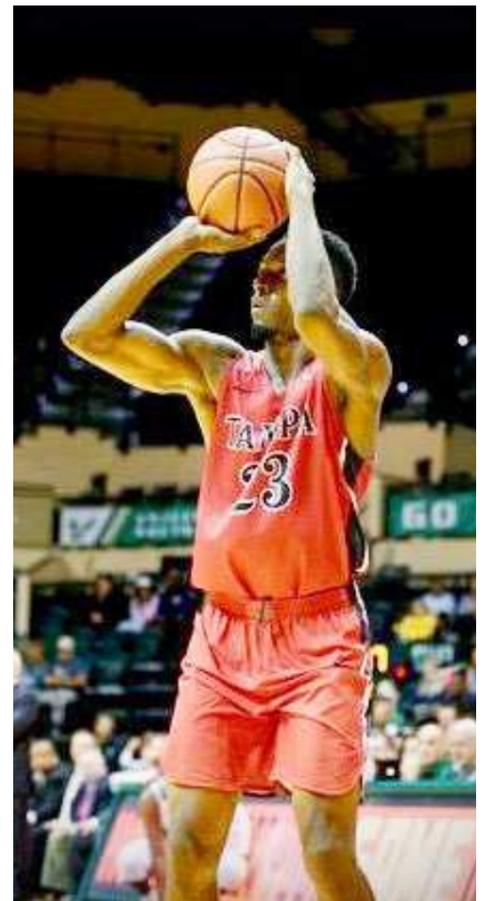
Parlant de mes trophées, nous étions vice-champion d'Espagne U17 en 2012. J'étais sacré meilleur joueur d'Espagne, MVP U19 (2014), meilleur marqueur du championnat Espagnol U19 (2014) et U17 (2012). J'ai également reçu le trophée All SS conférence 3rd team (2019 des Etats-Unis).

L.D.B : Actuellement vous ne pratiquez presque plus le basketball régulièrement à cause de la Covid-19, comment passez-vous cette période ?

C.B: Comme vous le savez, la crise causée par la pandémie de coronavirus (Covid-19) que nous traversons est mondiale, chacun d'entre nous en est donc victime direct ou indirect. En tant que sportif, je suis habitué à me dépenser plusieurs heures par jour donc l'interruption de la ligue et des activités sportives et sociales ont non seulement un impact considérable dans mes revenus financiers aussi que dans ma vie quotidienne. L'arrêt des activités sportives n'est jamais évident pour un sportif professionnel. Je continue toujours à m'entraîner chez moi, mais j'avoue que cette période d'arrêt m'a rendu créatif. Mon niveau à la cuisine, s'est considérablement amélioré.

L.D.B : Parle nous de tes débuts

C.B : Pour un sportif, il n'y a rien de plus beau que de gagner ou d'évoluer. Mais pour y parvenir il faut un rêve, car un sportif sans



rêve est comparable à une belle voiture sans carburant. Le sport a une importance capitale dans le développement d'une génération et donc d'une nation. Le sport n'est pas qu'un spectacle ou passe-temps, il éduque et peut être un vecteur important dans le développement ou l'épanouissement d'un individu, d'un arrondissement ou d'une nation. Je n'ai jamais choisi le basketball. Tout s'est passé au hasard. Plus jeune je rêvais d'être pilote, footballeur ou athlète de course de fond. Mais comme par hasard, je vivais à côté d'un terrain de basketball au square de Gaulle, vers le lycée Savorgnan de Brazza. A l'époque, Diables noirs basketball formait et entraînait les jeunes de toutes catégories. Alors dans le suivisme d'enfance, j'ai donc fini par rejoindre mes amis dans l'apprentissage du basketball. J'invite le gouvernement congolais, par le biais du ministère des Sports, à promouvoir le sport en général. La jeunesse congolaise a besoin d'être occupée et éduquée.

Propos recueillis par Rude Ngoma